

Objectif

- Connaître la réglementation en vigueur en Europe et applicable en France.
- Etre capable de décrire les substances actives et les types de produits.
- Connaître les exigences réglementaires relatives à l'étiquetage des biocides.

Public concerné

Personnel du service R&D, des affaires réglementaires, du marketing

Prérequis

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Programme

- Rappel sur les biocides :
 - Définition d'une substance active et d'un produit biocide
 - les différents groupes et types de produits biocides (TP)
- Réglementation européenne
 - Principes généraux
 - Le calendrier d'application
 - L'inscription/approbation de substances actives
- Les réglementations applicables en France
 - Les déclarations : INRS-synapse et ANSES-simbad
 - Les Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) et redevances
 - L'étiquetage biocide

Effectifs

15 à 20 personnes

Durée et déroulement

7 heures (1 jour)

Dates

☞ 16 Janvier

☞ 13 Mars

☞ 22 Mai

☞ 17 Juillet

☞ 16 Octobre

☞ 11 Décembre

Lieu

précisé ultérieurement

Prix

740 €/participant